

Les activités de la Commission en réponse à la COVID-19

La Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral (la Commission) suit de près la situation de la COVID-19 qui évolue rapidement. Par conséquent, la Présidente de la Commission a décidé de suspendre tous les délais prévus dans les règlements pour les dossiers de plaintes, de griefs et d'affaires de la Commission à partir du **20 mars 2020 jusqu'au 31 mai 2020 inclusivement**. En d'autres termes, l'établissement des dates limites prévues dans les règlements **NE** tiendra **PAS** compte des journées écoulées durant ce laps de temps. Les délais recommenceront à courir le **1 juin 2020**.

Veillez noter que la Commission ne peut suspendre les délais prévus dans la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral (LRTSPF)* (par ex : déposer des plaintes en vertu de l'article 190 de la *Loi* – comme des plaintes de devoir de représentation équitable et celles en vertu de l'art. 133 du *Code canadien du travail*). Toutefois, étant donné les modifications récentes apportées au *Règlement sur les relations de travail dans le secteur public fédéral*, permettant ainsi le dépôt par courriel, il est maintenant plus facile pour les parties de présenter ces plaintes à la Commission.

Les exemples ci-dessous servent à illustrer le mode de computation des délais :

Exemple 1 – Dotation (Loi sur l'emploi dans la fonction publique (LEFP))

Les allégations d'un plaignant concernant une plainte en dotation sont reçues le **6 mars 2020**, déclenchant ainsi la période de 15 jours durant laquelle l'administrateur général devra fournir sa réponse. Puisque le 19 mars sera le 13^e jour de cette étape, le 14^e jour serait le premier jour suivant la période de suspension des délais, soit le 1 juin 2020. Le 15^e jour de cette étape sera donc le **2 juin 2020**. Par conséquent, la réponse de l'administrateur général ne sera exigible que le **2 juin 2020** (jour 15).

mars 2020						
dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
					6	7 Jour 1
8 Jour 2	9 Jour 3	10 Jour 4	11 Jour 5	12 Jour 6	13 Jour 7	14 Jour 8
15 Jour 9	16 Jour 10	17 Jour 11	18 Jour 12	19 Jour 13	20 X	21 X
22 X	23 X	24 X	25 X	26 X	27 X	28 X
29 X	30 X	31 X				
avril 2020						
mai 2020						
juin 2020						
	1	2	3	4	5	6

	Jour 14	Jour 15				
--	---------	---------	--	--	--	--

Exemple 2 – Renvoi d'un grief à l'arbitrage (LRTSPF)

Le défendeur reçoit une copie d'un avis de renvoi d'un grief à l'arbitrage le 12 mars 2020. Le défendeur dispose donc de 30 jours pour déposer une copie des décisions rendues à l'égard du grief à tous les paliers de la procédure applicable. Puisque le 19 mars sera le 7^e jour de cette étape, le 8^e jour sera le premier jour suivant la période de suspension des délais, soit le 1 juin 2020. Les documents du défendeur seront donc exigibles le **23 juin 2020** (jour 30).

mars 2020						
dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
				12	13 Jour 1	14 Jour 2
15 Jour 3	16 Jour 4	17 Jour 5	18 Jour 6	19 Jour 7	20 X	21 X
22 X	23 X	24 X	25 X	26 X	27 X	28 X
29 X	30 X	31 X				
avril 2020						
mai 2020						
juin 2020						
	1 Jour 8	2 Jour 9	3 Jour 10	4 Jour 11	5 Jour 12	6 Jour 13
7 Jour 14	8 Jour 15	9 Jour 16	10 Jour 17	11 Jour 18	12 Jour 19	13 Jour 20
14 Jour 21	15 Jour 22	16 Jour 23	17 Jour 24	18 Jour 25	19 Jour 26	20 Jour 27
21 Jour 28	22 Jour 29	23 Jour 30				

Exemple 3 – Dotation (LEFP)

Une notification de nomination ou de proposition de nomination affiche le 12 mars 2020 comme date de notification et le 27 mars 2020 comme date de clôture de la période de plainte. Puisque le 19 mars sera le 7^e jour de cette étape, le 8^e jour sera le premier jour suivant la période de suspension des délais, soit le 1 juin 2020. Ainsi, le plaignant ou la plaignante aura jusqu'au **8 juin 2020** (jour 15) pour déposer sa plainte en dotation.

mars 2020						
dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
				12	13 Jour 1	14 Jour 2

15 Jour 3	16 Jour 4	17 Jour 5	18 Jour 6	19 Jour 7	20 X	21 X
22 X	23 X	24 X	25 X	26 X	27 X	28 X
39 X	30 X	31 X				
avril 2020						
mai 2020						
juin 2020						
	1 Jour 8	2 Jour 9	3 Jour 10	4 Jour 11	5 Jour 12	6 Jour 13
7 Jour 14	8 Jour 15	9	10	11	12	13